

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 22 JUIN 2023

Délibération n°2023-06-16

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Appolinard, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Date de la convocation : 15 juin 2023

**Objet : Administration générale - Autorisation de signature de l'avenant n°3
au lot 9 : équipements de cuisine, du marché de construction
de la cuisine centrale**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

- BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
- LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
- CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir de M. Yannick JARDIN*),
M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER*) -
- LUPÉ : M. Farid CHERIET -
- MACLAS : Mme Marcelle CHARBONNIER (*Pouvoir de M. Hervé BLANC*),
M. Laurent CHAIZE -
- MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
- PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN,
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*) -
- ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
- SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSSET (*Pouvoir de M. Jean-Louis POLETTI*) -
- SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY,
Mme Véronique MOUSSY -
- VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
- VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

- CHAVANAY : M. Yannick JARDIN (*Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL*),
Mme Nathalie BÉAL, Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir à M. PERRET*) -
- CHUYER : Mme Béatrice RICHARD -
- MACLAS : M. Hervé BLANC (*Pouvoir à Mme Marcelle CHARBONNIER*) -
- PÉLUSSIN : Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*),
M. Jean-François CHANAL -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir à Mme Sylvie GUISSSET*) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- CHUYER : Mme Gisèle BONNAY -
- PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. le président explique qu'il convient d'acquérir des équipements complémentaires et d'apporter les modifications nécessaires afin d'optimiser le fonctionnement de la cuisine centrale en phase de production :

- Équipements complémentaires :
 - Fixations pour manche à balais rail,
 - Plateau tournant pour ouverture des boîtes,
 - Étagère murale rayonnée.

- Modifications de la table de laverie et de la robinetterie pour une meilleure ergonomie de travail, plus adaptée aux cadences et gestes répétitifs.

Incidence financière :

Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : 258 000 €,
- Montant TTC : 309 600 €.

Avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : + 4 060.00 €,
- Montant TTC : + 4 872.00 €.

Nouveau montant du marché après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : 262 060.00 €,
- Montant TTC : 314 472.00 €.

Avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : + 10 678.80 €,
- Montant TTC : + 12 814.56 €.

Nouveau montant du marché public après avenant 1 et avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : 272 738.80 €,
- Montant TTC : 327 286.56 €.

Proposition de l'avenant 3 :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : + 6 427.12 €,
- Montant TTC : + 7 712.54 €.

- % d'écart introduit par l'avenant 3 (sur marché initial avec cumul des avenants 1, 2 et 3) : 8.20 %

Nouveau montant du marché public après avenant 3 :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : 279 165.92 €,
- Montant TTC : 334 999.10 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au lot 9 : équipements de cuisine, du marché de construction de la cuisine centrale,
- d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°3 au lot 9 : équipements de cuisine, du marché de construction de la cuisine centrale,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230622-2023_06_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Affichage : 29/06/2023